

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de GRANDE-SYNTHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

La société NORD CÉREALES, dont le siège social est situé à 3580 route du bassin maritime port 3580 - CS 62109 - 59721 GRANDE-SYNTHE a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'extension de ses activités (création de nouveaux silos de stockage de grains sur le terre-plein d'une future darse préalable et création de stockage et d'unité d'ensachage de pellets de bois) ET le remblaiement partiel d'une darse avec création d'un terre-plein (porté par le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE) sur la commune de GRANDE-SYNTHE.

Cette demande est présentée par deux maîtres d'ouvrage : la société NORD CÉREALES pour les silos et le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE pour le remblaiement partiel d'une darse. Les deux dossiers seront soumis à enquête publique en **mairie de GRANDE-SYNTHE pendant trente trois jours consécutifs, soit du 3 mai 2021 au 4 juin 2021**. Le public pourra prendre connaissance des deux dossiers contenant l'étude d'impact commune et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique dédié à l'enquête l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/nord-cereales> ou par courriel à l'adresse suivante : nord-cereales@mail.proxiterritoires.fr
- exceptionnellement, formulées de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par écrit en mairie de GRANDE-SYNTHE Place François Mitterrand BP-149, 59760 GRANDE-SYNTHE - A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur « dossier NORD CÉREALES».

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur GILLIO, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRANDE-SYNTHE, au lieu de consultation du dossier les **Lundi 3 mai 2021 de 9h00-12h00 (ouverture de l'enquête) en présentiel en mairie de GRANDE-SYNTHE, Mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h00 (permanence téléphonique via le registre numérique), Mercredi 19 mai 2021 de 14h00 à 17h00 en présentiel en mairie de GRANDE-SYNTHE, Mercredi 26 mai 2021 de 14h00 à 17h00 (permanence téléphonique via le registre numérique) et Vendredi 4 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête) en présentiel en mairie de GRANDE-SYNTHE.**

Les permanences téléphoniques seront ouvertes à la réservation téléphonique dès le début de l'enquête publique à compter du 3 mai 2021 - 9h00, selon les modalités détaillées sur la page d'accueil du registre numérique, accessible à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/nord-cereales>. Une plage horaire de 30 minutes maximum sera réservée par personne.

Mesures sanitaires de lutte contre la Covid 19

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de porter un masque, d'être muni d'un stylo et éventuellement, de gants pour la manipulation du dossier d'enquête et du registre papier lors des permanences en mairie de GRANDE-SYNTHE.

Compte tenu des nouvelles mesures de confinement en vigueur liées à la crise sanitaire, le public est informé qu'il peut se rendre en mairie de GRANDE-SYNTHE, muni de l'attestation de déplacement dérogatoire (si le trajet dépasse les 10 km), à télécharger sur le site du ministère de l'Intérieur ou sur l'application mobile « Tous anti-covid et en cochant « Démarches administratives ou juridiques » ».

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/nord-cereales> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2021>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de DUNKERQUE, LOON-PLAGE, MARDYCK, FORT-MARDYCK et SAINT-POL-SUR-MER (commune de rayon), aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Nicolas GAULIER, chef de projet - Bureau d'études APSYS Tél. : 06.26.08.60.40 - nicolas.gaulier@apsys-airbus.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2021>, à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRANDE-SYNTHE pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (extension des activités de la société NORD CÉREALES) et de la Loi sur l'eau (pour le comblement partiel de la darse).